

REGLEMENT

**Cours'Yves Cabannaise.Course et marche au profit de la LIGUE CONTRE LE CANCER.Dimanche 13
Octobre 2019.**

La manifestation pédestre,objet du règlement est interdite à tous engins à roues,hors ceux de l'organisation.

1-Lieu et date de la manifestation:

La Cours'Yves Cabannaise se déroulera le Dimanche 13 Octobre 2019.Le départ est à 9h30 pour la course des 10 km et 9h45 pour la marche.Départ et arrivée place du foyer rural.

2-Organisateur:

Mme Vilain Pascale:06 23 84 17 06/ avec le soutien et l' aide du foyer rural de Cabannes et de la mairie de Cabannes.

3-Conditions de participation:

***Être âgé de 16 ans;avec autorisation parentale.**

***Certificat médical:**

#Conformément à l'article 231-1 du code du sport,la participation à la compétitionest soumise à la présentation obligatoire soit d'une licence délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation,soit d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition,datant de moins d'un an de la compétition ou sa copie.Aucun autre document ne peut être accepté.

***Le droit d'inscription:**

#Le droit d'inscription à la Cours'Yves Cabannaise est fixé à 10€ (8€ pour les mineurs) en ligne ou 12€ (10€ pour les mineurs) sur place pour la course.

#Pour la marche inscription que sur place est c' est fixé à 5€.

#Un lot sera remis à chaque inscription.

***Clôture des inscriptions:**

En ligne elle se fera le samedi 12/10/19 à 18h.Sur place arrêt à 9h00 le jour même.

***Dossard:**

Il doit être visible .

***Rétractation:**

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu au remboursement en cas de non-participation.

4-Cession de dossard:

Tout engagement est personnelle. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'incident survenu ou provoqué par cette dernière. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5-Assurance:

La responsabilité de l'organisateur est couverte par la police d'assurance souscrite auprès de GROUPAMA.

6-Règles sportives:

***Un ravitaillement à mi parcours avec eau et aliments sucrés, et un plus conséquent à l'arrivée.**

***Chronométrage assuré par Nikrome.**

7- Classement et récompenses:

Seront récompensés les trois premiers au scratch, les trois premiers de chaque catégorie hommes et femmes.

#Les résultats seront affichés sur le lieu de la manifestation, et seront sur le site Nikrome.

9-La course sera encadrée par un médecin urgentiste.

10-Droit à l'image:

De par sa participation, le participant renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celles-ci sur tout support, pour une durée de deux ans.

11-Annulation:

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur une requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.